

## CONVENTION DE PRET DE L'EXPOSITION

### **Là-bas. Dordogne-Algérie (1830-1962)**

Entre  
Archives départementales de la Dordogne  
9 rue Littré  
24000 Périgueux  
représenté par le directeur

et \_\_\_\_\_

représenté par \_\_\_\_\_

Il a été convenu :

#### **Art.1. Objet – contenu**

Les Archives départementales de la Dordogne mettent à la disposition de :

---

L'exposition ci-dessus dénommée.

Elle est composée de :

#### ● **11 éléments sur « toile parachute » :**

- 6 panneaux textes-images au format 1,50 x 1,20 m :

- L'expédition d'Alger
- La conquête de l'Algérie (1831-1847)
- La colonisation
- L'attachement à la terre
- L'exode
- Dordogne, espace de nouvelle vie

- 3 panneaux textes au format 2 x 0,60 m

- Présentation de l'exposition
- Chronologie
- La rupture : la guerre d'Algérie

- 1 panneau photo noir et blanc au format 3,10 x 2,50 m

- 1 fresque photographique au format 15 x 1,20 m

- Un cd sur lequel sont gravées dix « Une » de journaux de Dordogne évoquant différents moments de la guerre d'Algérie (à charge pour l'emprunteur du cd de faire tirer à ses frais les reproductions)
- **Un kakemono d'extérieur sur bâche PVC** au format 1,50 m x 4,40 m (visuel et titre de l'expo)
- **1 exemplaire du catalogue** de l'exposition rédigé par Jean-Jacques Jordi
- **2 cd audio :**
  - Le premier, d'une durée de 43 minutes, composé d'extraits de témoignages oraux et de bruitages, concernant la vie en Algérie avant 1962 ;
  - Le second, d'une durée de 20 minutes, composé d'extraits de témoignages oraux concernant la vie en France après 1962.
- Une housse d'emballage et de transport de l'exposition.

#### **Art. 2. Lieu d'exposition et durée du prêt**

L'exposition est prêtée pour être présentée à \_\_\_\_\_

Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ inclus.

#### **Art. 3. Transport**

L'organisateur prend en charge le transport (aller et retour), l'installation et le démontage de l'exposition.

**L'installation doit nécessairement être faite avec des gants propres et sur une surface plane et propre en raison de la fragilité des supports qui demandent à être manipulés avec précaution. Toute salissure ou déchirure entraînera le remplacement de l'élément détérioré, selon le coût estimé (voir l'article 4).**

#### **Art. 4. Valeur et conditions du prêt**

L'exposition est prêtée gracieusement, mais l'organisateur doit l'assurer (assurance dite clou-à-clou) pour un montant de 7305 euros selon l'état suivant :

Chaque panneau au format 1,50 x 1,20 : 658 euro TTC x 6 ex =	3948 euros
Chaque panneau texte au format 2 x 0,60 m : 125 euro TTC x 3 ex =	375 euros
La grande photo noir et blanc : 382 euro TTC =	382 euros
La grande fresque : 1600 euro TTC =	1600 euros
Le kakemono :	1000 euros
<b>Total :</b>	<b>7305 euro ttc</b>

En cas de non possibilité de retraitage par le fournisseur (perte, par exemple, des fichiers), l'assurance de l'emprunteur devra prendre en charge, en sus du coût de fabrication des supports ci-dessus, les frais liés au façonnage de la nouvelle maquette.

**L'attestation d'assurance doit être fournie au plus tard avec l'enlèvement.**

**Art. 5. Conditions de restitution**

Un constat, avec déroulement et vérification du bon état matériel de chaque élément de l'exposition, sera effectué lors de la prise en charge de l'exposition, et à sa restitution. Les dommages ou manques seront facturés à hauteur du montant de leur remplacement.

**Art. 6. Mentions obligatoires**

La mention des **Archives départementales de la Dordogne** et de l'**association « Enfants de là-bas »** devra apparaître clairement dans l'exposition ainsi que dans la publicité qui pourra l'entourer.

**Art. 7. Respect de l'œuvre**

L'emprunteur prend l'engagement de ne rajouter aucun texte ou commentaire de nature à modifier le sens des textes rédigés par Jean Jacques Jordi, commissaire de l'exposition.

Fait en deux exemplaires, à Périgueux le \_\_\_\_\_

Pour les Archives départementales de la Dordogne

pour l'emprunteur